

## ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :  
1 bis rue de Paradis  
75010 PARIS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### SUR LES COMPTES ANNUELS

#### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Association Nationale des Visiteurs de Prison, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature, les fonds dédiés et les provisions pour charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,  
Le 28 avril 2009

**RSM Secno**



**E. MASUREL**  
Commissaire aux Comptes

**ANNEXE 2008**

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2008 dont le total est de 634389,25 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent comptable de 947,38 € ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.  
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices,

Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

**1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage:

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	4 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans

**1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la plus value latente globale existant au 31 décembre 2008 s'élève à 4595,56 €.

**1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur encaissement effectif ; en 2008 ce poste se monte à 118861,07 €.

**1-4 FRAIS DE CONGRES**

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

**1-5 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.**

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-4 de la présente annexe,

Pour l'année 2008, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres et non remboursés, ainsi que des frais (*justifiés sur factures*) annexes (*péages, repas...*) engagés pour l'association et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces frais ont donné lieu à l'émission de 482 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 308457,52 €.

**2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN****2-1 TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)**

	Solde au 01/01/2008	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2008
Terrains	45 734,71			45734,71
Immeubles	192 177,83			192177,83
Agencements	218471,90		150635,13	67836,77
Matériel informatique	14998,41	1813,84		16812,25
Mobilier Matériel de Bureau	20868,13			20868,13
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>492250,98</u></b>	<b><u>1813,84</u></b>	<b><u>150635,13</u></b>	<b><u>343429,69</u></b>

2-2 TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

**RSM Secno**  
 28 Rue Alfred Kastler  
 76130 MONT SAINT AIGNAN  
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

	Solde au 01/01/2008	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/08
Immeubles	85712,27	5643,68		91355,95
Agencements	151832,00	8355,73	109542,89	50644,84
Matériel informatique	13870,61	924,58		14795,19
Mobilier Matériel de Bureau	15825,73	1681,12		17506,85
<b>TOTAL</b>	<b>267240,61</b>	<b>16605,11</b>	<b>109542,89</b>	<b>174302,83</b>

2 - 3 TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/07	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/08
Fonds associatif	325412,49			325412,49
Réserve statutaire	18550,76			18550,76
Réserve de trésorerie	54258,41			54258,41
Réserve facultative	0			0
Subventions et dons pour investissement	157136,96			157136,96
Report à nouveau	-56624,15	12057,74		-44566,41
Résultat	12057,74	947,38	12057,74	947,38
<b>Total</b>	<b>510792,21</b>	<b>13005,12</b>	<b>12057,74</b>	<b>511739,59</b>



#### **4-3 PROVISIONS POUR CHARGES:**

MAS GRANDO: La provision restante au 31/12/2007 (46423,81€) destinée à couvrir les amortissements futurs des agencements propriété de l'ANVP et mis gracieusement à la disposition de l'association Mas Grando a été utilisée en totalité en 2008 suite à la cessation de l'activité d'hébergement à compter du 1er août 2008.

L'OUSTAL: Conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 13 mai 2007, la provision de 15000€ destinée à couvrir la subvention pour travaux de réhabilitation a été versée en 2008 à l'association l'OUSTAL

Au 31/12/2008, il n'y a donc plus de provision pour risques et charges.

#### **4-4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES:**

Les contributions volontaires mentionnées ici concernent des travaux réalisés par des bénévoles qui devraient, en principe, être réalisés par des salariés ou des prestataires extérieurs:

Temps passé au siège par une adhérente pour l'émission et gestion des bulletins de salaire du siège estimé à 2200€ pour 2008

Temps passé par des bénévoles pour l'aide administrative apportée à la salariée du siège estimé à 2000€ pour 2008.

Temps passé par un bénévole pour l'enregistrement comptable des écritures des sections estimé à 2000€ pour 2008.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,  
Le 28 avril 2009

**RSM Secno**



**E. MASUREL**  
*Commissaire aux Comptes*

**BILAN de l'ANVP**  
**AU 31/12/2008**

**RSM Secno**  
28 Rue Alfred Kastler  
76130 MONT SAINT AIGNAN  
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007	PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
<u>Immobilisations</u>			<u>Fonds propres</u>		
Terrains	45734.71	45734.71	Fonds associatif	325412.49	325412.49
Immeubles	192177.83	192177.83	Subventions d'investissements	157136.96	157136.96
amortissements	-91355.95	-85712.27	Réserve statutaire	18550.76	18550.76
Agencements	67836.77	218471.90	Réserve de trésorerie	54258.41	54258.41
amortissements	-50644.84	-151832.00	Report à nouveau	-44566.41	-56624.15
Mobilier/matériel bureau	20868.13	20868.13	Résultat de l'exercice	947.38	12057.74
amortissements	-17506.85	-15825.73	<b>Fonds propres nets</b>	<b>511739.59</b>	<b>510792.21</b>
Matériel informatique	16812.25	14998.41			
amortissements	-14795.19	-13870.61	<u>Provisions pour risques et charges</u>		
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>169126.86</b>	<b>225010.37</b>	Provision l'Oustal	0.00	15000.00
<u>Créances diverses</u>			Provision Mas Grando	0.00	46423.81
Débiteurs divers	580.37			<b>0.00</b>	<b>61423.81</b>
Fournisseurs débiteurs	360.36	870.04	<u>Fonds dédiés</u>		
Produits à recevoir	0.00	2150.00	Fonds dédié Dr Azérad	103342.98	119227.10
	<b>940.73</b>	<b>3020.04</b>		<b>103342.98</b>	<b>119227.10</b>
<u>Trésorerie</u>			<u>Dettes fiscales &amp; sociales</u>		
Titres & Valeurs mobilières	254685.29	307332.90	Rémunérations dues	3094.69	3224.10
Comptes courants	130819.36	132842.76	Organismes sociaux	6078.06	5007.40
Comptes sur livrets	76571.62	67712.36	<u>Autres dettes</u>	<b>9172.75</b>	<b>8231.50</b>
Caisses	869.63	458.30	Factures non parvenues	7000.00	5800.00
	<b>462945.90</b>	<b>508346.32</b>	Charges à payer + Fourm créditeurs	3133.93	2147.13
<u>Ch. constatées d'avance</u>	1375.76		Association Mas Grando	0.00	2254.98
			Produits constatés d'avance	<b>10133.93</b>	<b>10202.11</b>
				0.00	26500.00
<b>TOTAL de l'ACTIF</b>	<b>634389.25</b>	<b>736376.73</b>	<b>TOTAL du PASSIF</b>	<b>634389.25</b>	<b>736376.73</b>

ANVP

**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2008**

	31/12/2008	31/12/2007
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>		
Cotisations des membres adhérents	33240.00	37485.00
Dons de personnes physiques	64112.60	167003.98
Dons d'organismes privés	21508.47	33127.55
Legs	0.00	0.00
Subventions emplois aidés (CNASEA)	7976.55	20627.22
Subventions administration pénitentiaire	76318.69	62492.28
Subventions collectivités territoriales	84177.00	50122.05
Subventions autres organismes publics	20901.00	30118.87
Participation des adhérents	15103.64	10741.63
Autres produits	24650.91	12952.62
<b>Sous total 1</b>	<b>347988.86</b>	<b>424671.20</b>
<b><u>Charges de fonctionnement</u></b>		
Autres achats et charges externes	154285.09	111326.28
Salaires et charges sociales	74690.89	80847.57
Solidarité	134967.68	90020.97
Dotation aux amortissements	16605.11	20905.81
<b>Sous total 2</b>	<b>380548.77</b>	<b>303100.63</b>
<b>Résultat d'exploitation (1-2)</b>	<b>-32559.91</b>	<b>121570.57</b>
Produits financiers	12723.90	7734.45
Charges financières		
<b>Résultat financier (3)</b>	<b>12723.90</b>	<b>7734.45</b>
<b>Résultat courant (1-2+3)</b>	<b>-19836.01</b>	<b>129305.02</b>
Produits exceptionnels	46768.83	38576.19
Charges exceptionnelles	41869.56	36596.37
<b>Résultat exceptionnel(4)</b>	<b>4899.27</b>	<b>1979.82</b>
Report ressources non utilisées (5)	15884.12	772.90
Engagements à réal. sur ress.affectées (6)	0.00	120000.00
<b>Résultat net (1-2+3+4+5-6)</b>	<b>947.38</b>	<b>12057.74</b>
<b><u>Evaluation des contributions volontaires en nature</u></b>		
Produits (contributions volontaires en nature)		
Dons en nature des membres	308457.52	291538.58
Charges (emplois des contributions volontaires)		
Frais engagés et déplacements non remboursés	308457.62	291538.58